



**COMPTE-RENDU de la CAP des PROFESSEURS DE SPORT
du 19 juillet 2016**

En déclaration liminaire, la FSU rappelle que le retard pris dans les actes de gestion de la CAP des PS est imputable à la seule Administration, qui a voulu changer les règles en cours d'année ! Si la DRH avait accepté de conserver le barème précédent, dans l'attente de la mise en place des mesures PPCR (Parcours Professionnels Rémunérations Carrières) dans la fonction publique en 2017, les avancements d'échelon auraient été étudiés en mars et l'accès à la hors classe en mai.

Avancements : 9% de promotions supplémentaires !

Après plusieurs mois de bras de fer avec la DRH (cf. comptes-rendus des précédentes CAP), le SNEP-FSU et le SNAPS-UNSA ont fini par trouver un compromis avec l'Administration et obtenu une quinzaine de promotions au grand choix supplémentaires !

Pour rappel, la DRH avait décidé quelques jours avant la CAP de mars de modifier le barème permettant de classer les agents pour les avancements d'échelon, estimant que prendre en compte le critère d'âge était illégal. Elle voulait aussi en profiter pour introduire l'avis du chef de service. Sur ces 2 points, les représentants du personnel avaient clairement et unanimement indiqué leur désaccord, le SNEP-FSU ajoutant qu'il n'était pas concevable de modifier les règles en cours d'année.

Au final, après plusieurs réunions de travail très tendues, nous sommes parvenus à un accord. Même si nous n'avons pas obtenu de revenir au barème des années précédentes, nous nous accommodons du compromis car il s'inscrit pleinement dans les mandats FSU qui sont la **défense du plus grand nombre** face aux intérêts particuliers ainsi que la recherche **d'équité et d'égalité de traitement** de tous les collègues avec des **règles et barèmes**. En effet, si le critère d'âge disparaît, nous avons refusé d'introduire toute forme de promotion discrétionnaire (hors barème), qu'elle émane de l'Administration ou des Organisations Syndicales, ce qui permet à chaque collègue de comprendre avec des éléments objectifs pourquoi il est promu ou non. De plus, nous avons obtenu en 3e critère le fait de prioriser les collègues étant passés à l'ancienneté à l'échelon précédent (puis choix et grand choix), demande de longue date du SNEP-FSU, permettant de faire davantage tourner les promotions pour se rapprocher du mandat FSU pour un avancement unique. Enfin, compte-tenu de la difficulté à départager les ex aequo avec ce barème (EX : 18 ex aequo pour 11 promotions restant possibles au 6e échelon au regard des quotas 2016), la DRH a fini par accepter de promouvoir – de manière exceptionnelle – tous les agents parfaitement ex aequo (même note + même ancienneté + même mode d'accès au précédent échelon), ce qui permet à 15 collègues supplémentaires de bénéficier d'une promotion au grand choix cette année, sachant que le nombre de promotions au choix est inchangé (peu d'ex aequo).

Pour l'attribution des promotions 2015/2016, les éléments suivants sont retenus :

- critère n°1 : Classement des agents par note (dans la mesure où 90 % de collègues notés au maximum de leur échelon, seuls ceux ayant la note maximale peuvent espérer une promotion)
- critère n°2 : Ancienneté en jours calculée en ajoutant l'ancienneté dans la Fonction Publique et l'ancienneté dans le corps des professeurs de sport (y compris en détachement)
- critère n°3 : Mode d'accès au précédent échelon (ancienneté > choix > grand choix)
- critère n°4 : Limitation à 3 grands choix successifs

757 professeurs de sport pouvaient espérer une promotion au Grand Choix ou au Choix tandis que 42 agents étaient uniquement promouvables à l'ancienneté.

Résultats : 176 agents promus au Grand Choix, 212 promus au Choix et 109 promus à l'ancienneté ; 302 non promus
(résultats nominatifs en PJ n°1)

Voici les anciennetés des derniers promus :

AVANCEMENT AU GRAND CHOIX			
échelon actuel	promu(e) à l'échelon	note	ancienneté en nombre de jours
10	11	87	17 730
9	10	82	14 400
8	9	77	11 520
7	8	72	9 360
6	7	68	7 200
5	6	64	5 040
4	5	60	2 880

AVANCEMENT AU CHOIX			
échelon actuel	promu(e) à l'échelon	note	ancienneté en nombre de jours
10	11	87	16 560
9	10	82	13 200
8	9	77	11 520
7	8	72	8 640
6	7	68	6 480
5	6	61	7 860

Mouvement et recrutements (résultats nominatifs en PJ n°2)

Une quinzaine de collègues obtiennent leur mutation. Le mouvement principal ayant eu lieu en juin, il s'agissait juste d'examiner quelques situations reportées pour obtenir davantage d'informations ainsi que quelques postes en CREPS ou de CTS qui avaient fait l'objet d'une nouvelle publication.

Si la plupart des demandes de mutation n'appellent pas de remarques particulières, la FSU dénonce notamment ce qui s'est passé dans 2 services / établissements.

Dans un cas, le chef de service a modifié plusieurs fois le classement des agents envoyé à la DRH, la dernière modification intervenant le jour même de la CAP ! Les membres de la CAP n'arrivant pas à se mettre d'accord pour départager 2 agents dont la situation est « comparable », il est décidé de reporter une nouvelle fois l'examen de ce poste, qui ne sera libéré qu'en septembre et dont on ne sait pas encore s'il sera remplacé (accord budgétaire nécessaire).

Dans le deuxième cas, le directeur avait fait part de sa préférence pour un agent, dont le profil correspond parfaitement aux attentes du poste et qui voit son poste actuel supprimé en raison de la réforme territoriale, avant de changer d'avis pour accepter d'accueillir un autre agent en difficulté dans sa fédération (situation dénoncée par la FSU lors de la précédente CAP mais qui aurait pu trouver une autre issue). Cette décision a entraîné en quelques heures un jeu de chaise musicale en interne, impliquant la publication d'un autre poste se substituant au premier paru 6 jours plus tôt, laissant moins d'une semaine aux agents intéressés pour envoyer leurs candidatures.

La FSU attire l'attention sur les situations particulières de 2 collègues (évoquées lors de la précédente CAP) qui n'obtiennent pas satisfaction dans le cadre de ce mouvement. La DRH réaffirme son engagement pour les aider à trouver des solutions alternatives satisfaisantes.

Par ailleurs, la CAP entérine le recrutement de 8 professeurs de sport issus de la liste complémentaire du concours 2015, d'1 travailleur handicapé et de 4 agents arrivant en détachement (professeurs au Ministère de l'Education Nationale titulaires d'une licence STAPS ou d'un BEES 2^e degré). Ces agents sont affectés sur des postes restés vacants à l'issue du mouvement.

Révisions de notes

La CAP réexamine 2 demandes de révision de note qui n'avaient pas pu être traitées en juin car nécessitant des compléments d'informations.

Dans le premier cas, les représentants du personnel demandent une augmentation de 2 points pour permettre à l'agent d'obtenir la note maximale de l'échelon mais l'administration limite l'augmentation à 1 point, car c'est ce que la DRH a convenu avec le chef de service.

Dans le deuxième cas, la DRH reporte à nouveau l'examen de la situation car elle a reçu très tardivement le rapport contresigné par l'agent et n'a pas pu le transmettre en amont aux élus du personnel.

Titularisations

7 stagiaires sont titularisés (5 issus de la liste d'aptitude 2015, 1 issu du concours Sauvadet 2014 et 1 du concours CAS externe 2014), avec des avis favorables ou très favorables.

Autres points

La FSU demande des explications concernant la situation d'une collègue en contrat PO qui voit à nouveau son renouvellement de contrat conditionné à une mutation à 900 km.

La FSU demande également les suites données aux faits graves de harcèlement dans un CREPS. La DRH répond que l'instruction est en cours, qu'un agent est suspendu 4 mois et qu'on s'oriente vers une procédure disciplinaire.

1 intégration dans le corps des professeurs de sport

3 changements de missions (CTR→CTN) au 1^{er} août 2016 (même service de rattachement)

3 réintégrations après détachement sur contrat PO

4 disponibilités pour convenances personnelles

2 radiations du corps des profs de sport (suite à intégration dans un autre ministère)

1 réintégration dans le ministère d'origine (non renouvellement de détachement dénoncé dans les précédentes CAP)

2 détachements sur contrats PO/HN et 1 détachement auprès d'un autre ministère

Gwénaëlle NATTER (SNEP-FSU)

En annexes :

- les mutations validées lors de cette CAP
- les avancements 2015/2016 validés lors de cette CAP